

La Plume

Gazette de la Base de Loisirs du Val du Riot

verte

édito ■

Sans faire appel aux notions d'écosystème, de biotope, familière aux écologistes, la protection de l'environnement est une préoccupation qui entre peu à peu dans notre mode de vie. Si bon nombre d'entre nous prenons conscience de la nécessité de respecter la Nature et ses lois, il est cependant navrant de constater les conséquences néfastes de certains comportements irresponsables ou malveillants. Les plans d'eau de la Base de Loisirs en sont une fâcheuse illustration. Le rempoissonnement programmé régulièrement par le Syndicat ou l'association la Carpe Caudrésienne est réalisé par un pisciculteur agréé. Comment expliquer dès lors la présence d'un silure de belle taille et de poissons-chats en plein développement, espèces carnivores, voraces et prédatrices de tous types de poissons communs, si ce n'est par un apport étranger, geste strictement interdit?. Les conséquences à moyen terme sur ce milieu aquatique fermé sont indéterminées et un plan d'action doit être rapidement élaboré avec la participation de la société des pêcheurs.

Gérard Boury

Président du Siat du Val du Riot

Le portrait du mois ■

La poule Nagasaki ou Chabo (dénomination européenne adoptée en 2009) *Gallus gallus domesticus*



Famille : galliformes
Ordre : phasianidés
Poids : 500g pour la poule, 600g pour le coq
Origine : Japon
présente en Europe depuis 1854

Considérée comme une des races les plus ornementales, elle honore les jardins de l'aristocratie japonaise depuis plus de 400 ans.



Pour tout renseignement ou réservation,
contactez le secrétariat au tél/fax : 03 27 85 27 67
contact@valduriot.fr / <http://www.valduriot.fr>

Description : la Chabo est une vraie poule naine et n'a pas d'équivalent en grande race.

Elle a de très petites pattes comme cachées derrière ses ailes, ce qui lui confère une silhouette unique. Le bec est court et fort. Elle possède une grande crête et une queue très longue, portée haute surtout chez le coq, qui possède 2 faucilles caractéristiques.

La poitrine est proéminente et profonde. Le port du dos est horizontal et l'allure ramassée, le corps trapu. Les ailes sont tombantes, touchant le sol. Il existe un grand nombre de couleurs (blanc, bleu, fauve, gris-perle, coucou, froment, noir, argenté, porcelaine ...) et de plumages (lisse, frisé, soie).

Mœurs : C'est une poule très docile qui, manipulée avec douceur, peut devenir un animal de compagnie et se laisser apprivoiser.

C'est une poule active, qui peut voler. Elle ne creuse pas autant la terre que les autres races.

Reproduction : c'est une bonne pondeuse (pour une poule naine). Couveuse assidue et très bonne mère, elle saura élever ses petits et les protéger. Le coq est également attentif aux petits.

A noter : son élevage est assez compliqué car le gène « pattes courtes » pose problème lors de la reproduction.

Concours de PÊCHE spécial «Feeder» ■

Coutumière de l'accueil des concours de pêche organisés par l'association « La Carpe caudrésienne » sur son site, la Base de Loisirs a volontiers répondu à la sollicitation de deux membres de la susnommée association qui souhaitaient organiser un concours d'un nouveau genre le 20 juillet dernier. En effet, Christian Bélot et René Dockx, fervents habitués des lieux, désiraient organiser un concours spécial « FEEDER »*. Vingt participants ont répondu présents et se sont « affrontés », le tout dans une ambiance conviviale et sous un soleil radieux.



Palmarès du concours :

- 1^{er} : Jean-Paul CHOLIN avec 6,2kg de poisson pêché
- 2^{ème} : Geoffroy HENNAUX avec 5,1kg de poisson pêché
- 3^{ème} : Claude MARECHALLE avec 3,8kg de poisson pêché
- 4^{ème} : Jean-Philippe LÉVÊQUE avec 3kg de poisson pêché
- 5^{ème} : Frédérique FONTAINE avec 3kg de poisson pêché

Nul doute que cette expérience ne restera pas la dernière et que de nouveaux adeptes viendront goûter à cette pratique !.

Avis aux amateurs !



Avis aux VISITEURS ■

Changement des horaires d'ouverture avec passage aux horaires d'hiver :

À partir du 1^{er} octobre 2013 et jusqu'au 28 février 2014, la Base de Loisirs ouvre ses portes à 8h30 et les referme à 17h30.



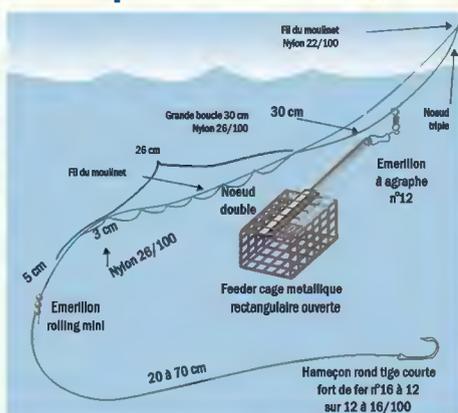
La pêche au FEEDER

Technique anglaise, la pêche au « feeder » est une technique simple et efficace qui nécessite peu de matériel. C'est la seule technique qui n'utilise pas de flotteur pour indiquer la touche. C'est le scion de la canne qui fait office d'indicateur de touche en tremblotant légèrement lors des touches légères ou en pliant franchement lors des touches violentes de gros poissons. Grâce à cette technique, on peut aller chercher du poisson très loin du bord, chose impossible à faire autrement. Cette technique nécessite un matériel spécifique : canne et ses différents scions mais surtout une « cage » qui sera remplie d'amorce. Plusieurs modèles existent (ouverte, semi-ouverte, fermée,...).

Plusieurs montages sont possibles.

Le principe consiste à réussir à lancer cette cage toujours au même endroit afin de former un petit tas d'amorce, ce qui demande un peu d'entraînement. La détection des touches n'est pas forcément non plus chose aisée mais c'est au final une pêche intéressante pour aller chercher de beaux poissons pour peu qu'on la maîtrise.

Pour plus d'infos : www.peche-feeder.com



week-end d'animations MÉDIÉVALES

C'est un public nombreux qui a répondu à notre invitation et qui est venu assister aux animations médiévales proposées sur le site les 27 et 28 juillet derniers.

Démonstration de fauconnerie, campement militaire avec combats et explications d'armes mais aussi atelier calligraphie étaient au programme et ont permis de réjouir petits et grands, le tout sous un ciel plus que clément.

Sans nul doute, une expérience à réitérer!...



■ Le geste vert



Les Labels alimentaires BIO

Le label **BIO** signifie que l'agriculteur à l'origine du produit a suivi la méthode de l'agriculture biologique*. L'obtention du label nécessite de suivre une procédure de demande d'utilisation. Un auditeur mandaté par l'organisme de certification vient alors vérifier que les denrées produites par l'agriculteur répondent bien au cahier des charges. Tout est contrôlé : les animaux, les cultures, les produits utilisés, les bâtiments, les moyens de stockage. Le comité de certification va examiner les résultats et décider ou non de certifier l'agriculteur.

Une fois certifié, des contrôles annuels voire des contrôles inopinés seront effectués. S'il apparaît que le cahier des charges n'est plus respecté, l'agriculteur s'expose à plusieurs sanctions : l'avertissement, la suspension ou encore le retrait de sa certification.



*L'agriculture biologique

L'agriculture biologique se distingue par un mode de production plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal, fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques (pesticides, engrais, désherbants, ...), la non-utilisation d'OGM, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique.

L'élevage, de type extensif, fait appel aux médecines douces et respecte davantage le bien-être des animaux (transport, conditions d'élevage, abattage...). Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un référentiel rigoureux qui privilégie des procédés plus respectueux de l'écosystème et moins polluants.

Le logo **BIO EUROPÉEN**

Aussi appelé « Eurofeuille », ce logo vise à consolider la confiance des consommateurs quant à la provenance et le contrôle des boissons qu'ils consomment, et la présence du logo assure le respect du règlement sur l'agriculture biologique de l'Union européenne.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le logo biologique de l'Union européenne est obligatoire pour tous les produits alimentaires biologiques préemballés au sein de l'Union européenne.

Il est également possible d'utiliser le logo bénévolement pour les produits biologiques non préemballés produits dans l'Union européenne ainsi que pour tout produit biologique importé de pays tiers.

Dans tous les cas où il est utilisé, doivent figurer à proximité, l'indication du lieu de production des matières premières agricoles composant le produit sous la forme : «Agriculture UE», «Agriculture non UE» ou "Agriculture UE/non UE", avec la possibilité de mentionner le pays ainsi que le numéro de code de l'organisme certificateur.

Le logo européen appliqué sur les produits garantit que :

- Au moins 95% des ingrédients du produit sont issus de la production biologique mettant en œuvre des pratiques agronomiques et d'élevage respectueuses des équilibres naturels, de l'environnement et du bien-être animal,
- Le produit est conforme aux règles du système officiel d'inspection,
- Le produit provient directement du producteur ou du préparateur dans un emballage scellé,
- Le produit porte le nom du producteur, du préparateur ou du distributeur et le nom ou le code de l'organisme d'inspection.

Le Logo **BIO FRANÇAIS**



Créé en 1985, le logo AB est la propriété du ministère de l'Agriculture, qui l'attribue aux producteurs qui en font la demande après certification par les organismes compétents. Alors qu'auparavant règlements et labels européens et français coexistaient, avec un label AB qui était plus exigeant que le label européen, le nouveau règlement interdit aux gouvernements de poser des exigences plus fortes pour le secteur bio. Le cahier des charges français a donc été remplacé par celui du nouveau label européen. Si le logo AB lui-même ne disparaît pas, c'est parce que le règlement européen autorise la coexistence des sigles. Producteurs et ministère ont donc décidé de conserver le célèbre AB. Le label est attribué automatiquement aux producteurs qualifiés pour le label européen. Vous verrez donc très souvent les deux logos côte à côte.

À noter : outre ces logos publics, un certain nombre d'acteurs de la filière ont décidé de créer leur propre label avec leurs propres exigences, supérieures à celle du logo européen (Bio Cohérence, Nature et progrès,...)